

(P.A.D.D.)**Plan d'aménagement et de développement durable de Venelles**Avis sur la présentation faite en mairie en février et mars 2007**1/ Population de la commune et logements**

En 1999 il y avait 7500 habitants, 8200 en 2006 (+ 700), Les prévisions donnent pour 2015 9500 habitants (+ 1300). Pour les logements il y en avait 3040 en 1999, en 2006 3300 (+ 260) et il est prévu en 2015 4320 (+1020). Ainsi entre 2006 et 2015 il est prévu une augmentation de 1020 logements soit 3,3% par an et de 1300 habitants soit 1,8 % par an. Entre 1999 et 2006 les augmentations ont été de 1,2 % pour les logements et 1,3 pour les habitants. Les logements nouveaux apporteront 3000 habitants en plus et pour les logements anciens la diminution serait de 2000 habitants.

Ces hypothèses sont-elles vraisemblables ? Avec 1020 logements nouveaux en 2015, il y aura certainement plus de 9500 habitants d'autant plus que cet accroissement ne tient pas compte de la densification des secteurs déjà urbanisés selon un nouveau coefficient d'occupation des sols qui n'est pas encore défini.

Les hypothèses sur l'augmentation de population sont donc certainement à revoir.

Comment seront conçues les nouvelles habitations dans le cadre du développement durable ?

Qu'en sera-t-il pour les logements sociaux ?

Rien n'est dit non plus sur les gens du voyage et le camping « Lou Ravi » ?

2/ Mise en valeur des territoires urbanisés

Quel est le plan directeur pour aménager la commune ? Rien n'est dit sur le sujet.

Depuis une quinzaine d'années Venelles s'est construit selon l'initiative des promoteurs sans volonté affirmée d'organiser l'espace public et de respecter un schéma directeur cohérent qui sans doute n'était pas imposé par les élus et l'administration. Par exemple les idées directrices qui devaient être mises en application pour le Coteau Sud n'ont pas été respectées et la voirie en particulier ne permet pas une circulation harmonieuse entre les quartiers.

Ces remarques pour les secteurs d'habitation peuvent s'appliquer aux secteurs d'activités artisanales où l'incohérence est encore plus forte.

Que nous présente-t-on aujourd'hui pour 2015 pour les secteurs nouveaux d'une part, pour améliorer ce qui existe déjà d'autre part ? Rien, les documents sont muets sur la question ! Pourquoi ?

3/ Protection des espaces sensibles.

De ce point de vue la présentation du PADD apparaît plus clairement. Il est en effet dit sans ambiguïté que les terres à l'Est de l'autoroute restent terres agricoles.

Il faudrait cependant faire en sorte que les constructions autour des points déjà construits fassent l'objet d'une attention toute particulière pour éviter des constructions « hors norme » comme on peut hélas en voir des exemples depuis quelques années.

4/ Amélioration des déplacements et des équipements correspondants.

Les enjeux présentés en mai 2006, à savoir :

Alternatives à la voiture

- Hiérarchisation et développement de la desserte des quartiers le long de la RN 96
- Circulations douces

ne font l'objet d'aucun commentaires, sauf quelques mots sur les insuffisances des raccordements à l'autoroute.

Il faudrait donner aux Venellois des précisions sur ces sujets.

Il serait bon également de donner des éléments concernant Venelles sur le plan des déplacements urbains - PDU - défini au niveau de l'agglomération aixoise.

5/ Infrastructures- Amélioration de l'existant - Nouvelles infrastructures

L'état des lieux reste très partiel et ne donne aucun commentaire sur les infrastructures existantes et les intentions pour les équipements futurs.

Les ouvrages du Canal de Provence et les réseaux d'irrigation présents sur le territoire de la commune semblent être ignorés. N'est signalé que le canal à ciel ouvert de Saint Hippolyte.

Les réseaux d'eau, eau potable, eaux usées, eaux pluviales ne font l'objet d'aucune analyse. Il en est de même pour les ouvrages comme la station d'épuration Nord et le traitement de l'eau potable.

L'importance de ces infrastructures, le coût des améliorations ou des travaux neufs n'est pourtant pas négligeable pour la commune.

6/ Programme de mise en place du PADD.

Rien n'est précisé sur les échéances qui doivent permettre l'établissement de ce PADD.

À quelle échéance peut-on prévoir l'enquête publique et la mise en application de ce plan ?

L'importance des études restant à faire, leur programmation ne sont pas précisées.

L'exemple de la façon dont est conduite actuellement l'étude hydrologique, avec les retards dans sa publication peut laisser sceptique sur la conduite de l'opération PADD. Son aboutissement dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2007 est-il encore possible ?

7/ Conclusions

L'exposition actuelle, après la réunion de janvier ne viendrait-elle, hélas, pas confirmer les conclusions données par le journal « La Provence » le 19 janvier 2007.

« Rien n'a été révélé, et la déception était palpable à l'issue de la réunion. Il va falloir s'armer de patience »

Les Venellois vont devoir attendre. Les documents mis à leur disposition ne permettent pas d'apprécier ce que sera Venelles en 2015.

Les informations données qui mettent en valeur les bonnes intentions restent beaucoup trop imprécises tant en ce qui concerne les grandes orientations du projet que les coûts correspondants et les modes de financement possibles.

Souhaitons que ces conclusions quelque peu pessimistes, sur l'étude en cours du PADD, puissent être rapidement corrigées.

20 mars 2007